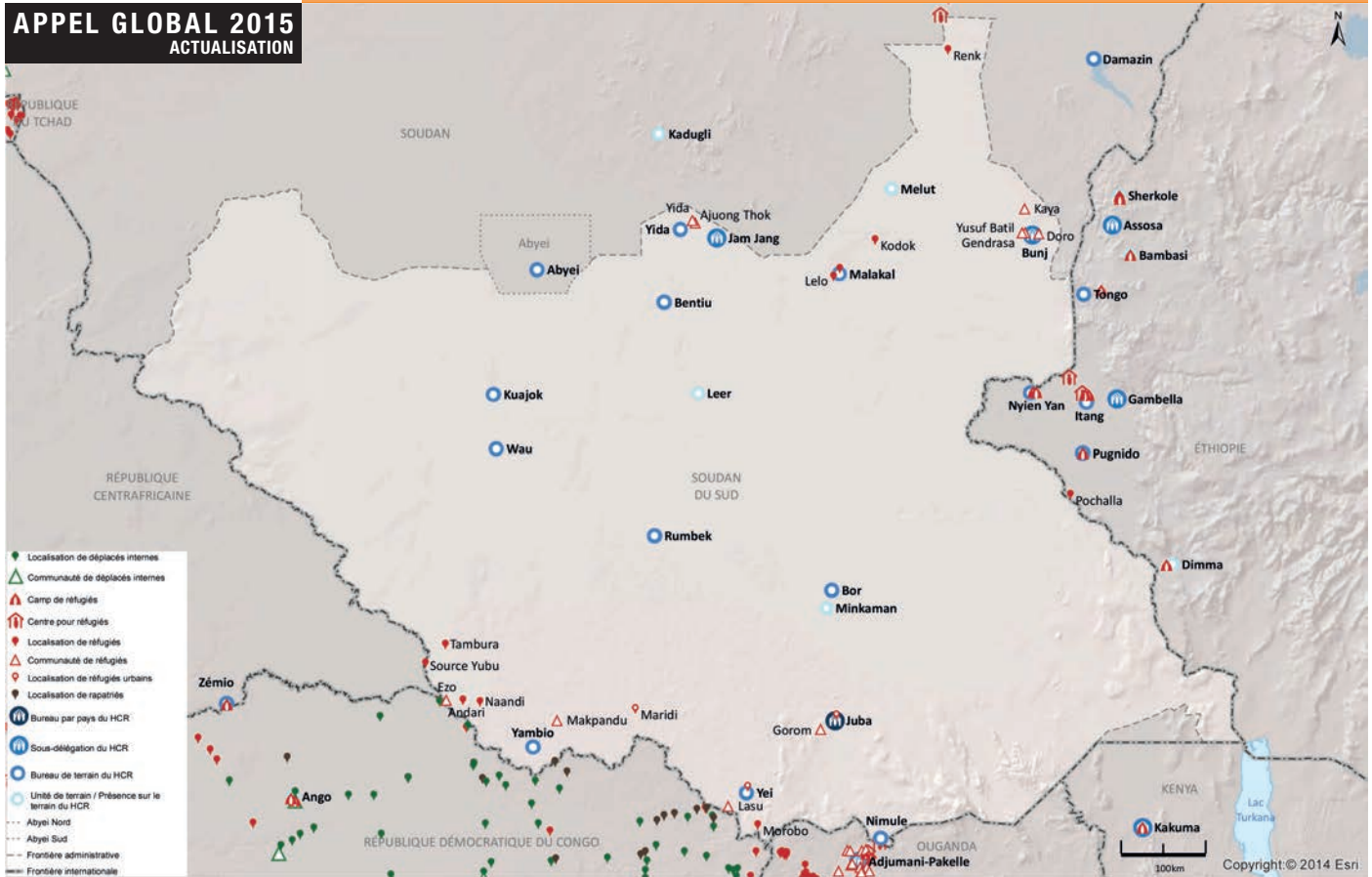




UNHCR

APPEL GLOBAL 2015
ACTUALISATION

SOUDAN DU SUD



Présence prévue

Nombre de bureaux	14
Total personnel	477
Effectif international	123
Effectif national	322
JEA	2
Volontaires des Nations Unies	22
Autres	8

Le plan 2015 en bref*

1,6 million**	Personnes relevant de la compétence du HCR
342,6 millions de dollars E.-U.	Besoins financiers globaux

* Tous les chiffres sur les personnes relevant de la compétence du HCR se réfèrent à des projections pour la fin 2015 réalisées à partir d'informations disponibles au moment de la planification (mi-2014).

** N.B. Suite à l'exercice de planification et en raison de la crise en cours dans le pays, le nombre total de personnes relevant de la compétence du HCR a augmenté de manière significative (octobre 2014).

| Aperçu |

Environnement opérationnel

- Depuis que le conflit a éclaté au Soudan du Sud en décembre 2013, l'insécurité permanente, ajoutée à des difficultés logistiques dues à de fortes pluies, a entravé la fourniture de vivres et autres produits de première nécessité. L'accès aux populations déplacées a été restreint et les réfugiés ont été confrontés à de graves problèmes de protection. Le personnel humanitaire a lui aussi été exposé à des risques accrus. En août 2014, six travailleurs humanitaires ont été tués dans une région du comté de Maban accueillant des réfugiés.
- La multiplicité des éléments armés dans tout le Soudan du Sud a rendu extrêmement difficile le rétablissement du caractère civil des camps de réfugiés dans le nord et le nord-est du pays. Elle a également impacté l'environnement de protection en nuisant au maintien de l'ordre dans les camps et les sites d'installation de réfugiés, ainsi que dans les communautés des alentours.
- Dans certaines régions, la pénurie de ressources a engendré des tensions et des luttes entre les réfugiés et les communautés d'accueil. Les besoins de ces dernières doivent faire l'objet d'une attention accrue pour favoriser la coexistence pacifique et éviter ainsi de nouveaux déplacements des réfugiés et une plus grande instabilité dans les régions frontalières.
- L'insécurité et les difficultés d'accès ont nécessité le transport des marchandises et du personnel humanitaire par voie aérienne,

entraînant une hausse des coûts de l'assistance et des services offerts aux réfugiés et aux déplacés internes. La crise a également contrecarré les projets qui visaient à améliorer les conditions de vie dans les camps de réfugiés en transformant les structures d'urgence en

constructions plus durables et mieux organisées.

- La population civile sud-soudanaise dans son ensemble est touchée par le conflit, qui avait déjà déraciné 1,4 million de personnes à la fin septembre 2014. La violence permanente

risque également de précipiter le pays dans la famine, puisque des millions de personnes souffrent d'insécurité alimentaire et de malnutrition à des degrés divers du fait des déplacements forcés qui les empêchent de planter, cultiver et récolter de quoi se nourrir.

Personnes relevant de la compétence du HCR

À la mi-2014, le Soudan du Sud accueillait plus de 250 000 réfugiés originaires d'Éthiopie, de République centrafricaine (RCA), de République démocratique du Congo (RDC) et du Soudan. Parmi eux se trouvaient plus de 220 000 réfugiés soudanais venus des régions du Nil bleu et du Kordofan méridional, qui dépendaient principalement de l'aide humanitaire pour leur survie.

Les réfugiés en provenance d'Éthiopie, de RCA et de RDC vivent pour la plupart dans les États relativement stables de l'Équatoria central, oriental et occidental, et n'ont pas été exposés au même niveau de violence et d'insécurité que les réfugiés soudanais et les déplacés internes.

À la mi-2014, le pays comptait également plus de 1,4 million de déplacés internes chassés par le conflit qui a éclaté à Djouba en décembre 2013. La violence qui s'est répandue dans une grande partie du pays a principalement touché l'État du Jonglei, ainsi que les États de l'Unité et du Haut-Nil où résident la majorité des déplacés internes et des réfugiés soudanais. Près de 10 pour cent des déplacés internes sont regroupés dans les neuf sites de protection des civils de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), mais l'écrasante majorité d'entre eux vivent dans des lieux reculés et souvent inaccessibles.

Chiffres prévisionnels

Type de population ¹	Origine	Janv. 2015		Déc. 2015	
		Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR
Réfugiés	Rép. dém. du Congo	15 600	15 600	17 600	17 600
	Éthiopie	6 500	6 500	7 000	7 000
	Soudan	245 500	245 500	266 300	266 300
	Pays divers	2 200	2 200	2 700	2 700
Demandeurs d'asile	Pays divers	50	50	50	50
Réfugiés rapatriés durant l'année	Soudan du Sud	300	300	25 000	25 000
Déplacés internes	Soudan du Sud	1 000 000	300 000	1 000 000	110 000
Personnes apparentées à des déplacés internes	Soudan du Sud	110 000	10 000	110 000	10 000
Déplacés internes rentrés durant l'année	Soudan du Sud	20 000	10 000	140 000	70 000
Total		1 400 150	590 150	1 568 650	508 650

¹ Le HCR poursuit également son action de prévention de l'apatridie suite à l'indépendance du Soudan du Sud en 2011. L'Organisation aidera les personnes menacées d'apatridie à confirmer leur identité et leur nationalité sud-soudanaise par des campagnes de délivrance de documents d'état civil et/ou d'information.

Besoins et stratégies

Le HCR continuera d'encourager le Soudan du Sud à signer et à ratifier les conventions et traités internationaux relatifs à la protection des réfugiés et à la prévention de l'apatridie. L'Organisation bénéficie du soutien de la Commission pour les affaires de réfugiés, qui a établi une présence active sur le terrain dans les États de l'Unité et du Haut-Nil où résident les réfugiés soudanais.

En 2015, la tâche du HCR au Soudan du Sud consistera avant tout à répondre aux besoins des réfugiés soudanais accueillis dans les camps. Sa priorité générale sera de consolider les structures d'urgence dans tous les camps et d'améliorer les services dans le domaine des abris, de la santé, de l'éducation, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, afin de relever les normes actuelles. En matière de protection, l'Organisation s'attachera à préserver le caractère civil des sites d'installation des réfugiés, à améliorer l'accès à l'éducation et la qualité de l'enseignement pour prévenir le recrutement et le travail des enfants, à renforcer le suivi de la violence sexuelle et sexiste et la prise en charge des victimes, à harmoniser l'accès à l'assistance pour les personnes ayant des besoins spécifiques, à promouvoir la coexistence pacifique entre les réfugiés et les communautés d'accueil et à renforcer la capacité des pouvoirs publics à répondre aux besoins de protection des réfugiés.

Pour les réfugiés non soudanais accueillis dans des camps ou des sites d'installation, le HCR s'efforcera d'assurer les services essentiels, l'autosuffisance et l'identification de solutions durables. Il continuera également de dispenser une protection et des services essentiels aux réfugiés urbains et favorisera la distribution de cartes d'identité. Le rapatriement librement consenti des réfugiés sera facilité dans la mesure du possible, et des activités communautaires seront mises en œuvre pour les réfugiés et les déplacés de retour dans leur lieu d'origine, afin de permettre une réintégration facile et durable.

Afin de prévenir l'apatridie, l'Organisation aidera le Gouvernement à traiter les demandes de documents d'identité et de nationalité.

En ce qui concerne les déplacés internes, le HCR, en tant que membre de l'équipe de pays pour l'action humanitaire, prendra la direction ou une part active dans les interventions menées dans le domaine de la protection, de la coordination et de la gestion des camps, ainsi que des abris et des articles non alimentaires. Il ciblera les personnes les plus vulnérables, notamment celles installées en dehors des sites de protection des civils.

Objectifs et cibles prioritaires en 2015

Le tableau suivant illustre par des exemples quelques-unes des principales activités prévues en 2015.

À l'aide d'une sélection d'objectifs, issus des plans du HCR pour le programme de l'exercice 2014-2015, ce tableau est destiné à illustrer :

- ce qui a été prévu (**Activités prévues**) – lors du processus de planification et de hiérarchisation consécutif à l'évaluation des besoins globaux – pour des groupes particuliers relevant de la compétence du HCR ;
- les besoins identifiés qui peuvent être couverts moyennant l'intégralité et la flexibilité du financement (**Cible globale en 2015**) ;
- les besoins qui ne seront peut-être pas pris en charge si les fonds mis à disposition sont inférieurs au budget approuvé par le Comité exécutif (**Écart potentiel**). L'estimation de l'écart potentiel est fondée sur l'évaluation par l'opération dans le pays de l'impact probable d'un manque de financement global. Les calculs sont basés sur divers critères, notamment le contexte, les priorités stratégiques et les ressources

qui ont été mises à disposition les années précédentes pour les différents domaines d'activité.

Les activités concernant les objectifs relatifs à la protection de l'enfance (y compris la détermination de l'intérêt supérieur), à l'éducation et à l'action contre la violence sexuelle et sexiste (prévention et réponse), relèvent de domaines fondamentaux, considérés comme prioritaires lors de l'allocation des fonds (**Domaine prioritaire**). Afin d'être en mesure d'allouer les fonds avec souplesse, le HCR invite ses donateurs à verser des contributions non affectées.

Il convient de préciser que dans certains cas, l'impossibilité d'atteindre les cibles relatives à l'exécution d'activités ou à la prestation de services n'est pas due à un financement insuffisant mais à d'autres causes, par exemple le manque d'accès aux personnes relevant de la compétence du HCR, la non-déclaration des cas, l'évolution de la situation, les problèmes de sécurité, le manque de moyens pour exécuter la totalité des programmes planifiés, etc. Le Rapport global 2015 expliquera, le cas échéant, les raisons pour lesquelles telle ou telle cible n'a pas été atteinte.

Activités prévues	Personnes relevant de la compétence du HCR	Cible globale en 2015	Écart potentiel
BESOINS DE BASE ET SERVICES ESSENTIELS			
État de santé de la population amélioré			
Le HCR prévoit d'étendre les structures de santé primaire pour faire face à l'afflux de nouveaux arrivants et d'améliorer les services de santé, notamment l'approvisionnement en médicaments, la prise en charge du VIH et du sida et les soins de santé de la procréation.			
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour mille/mois)	Réfugiés et demandeurs d'asile au Soudan du Sud	0,4	0,5
Abris et infrastructures construits, améliorés ou entretenus			
Outre les travaux d'infrastructure comme les routes d'accès aux camps, le HCR procédera à la construction de 35 000 abris et à la consolidation des abris semi-permanents existants. La détérioration des conditions de vie, l'exposition aux éléments et les risques de maladie et d'insécurité qui en résultent pourraient entraver le relogement des réfugiés des zones d'installations frontalières instables vers des camps offrant plus de sécurité et de services.			
Du matériel de construction sera fourni à 126 000 déplacés internes (31 500 ménages) pour permettre la création et l'entretien d'abris d'urgence ou temporaires. Si cet objectif n'est pas atteint, les déplacés internes resteront sous des abris de fortune, ce qui les exposera à des risques et à des déplacements secondaires.			
Pourcentage de ménages vivant dans des logements convenables	Réfugiés et demandeurs d'asile au Soudan du Sud	50 %	15 %
	Déplacés internes au Soudan du Sud	11 %	3 %
La population dispose d'une quantité suffisante d'articles ménagers et de première nécessité			
Le HCR fournira des colis de première nécessité aux nouveaux arrivants, remplacera les kits usagés des réfugiés déjà installés et distribuera des articles d'hygiène aux femmes en âge de procréer. La pénurie de produits essentiels, notamment de protections périodiques pour les femmes, nuit à la santé et au bien-être des personnes relevant de la compétence du HCR.			
Dans le cadre de l'intervention interinstitutions, le HCR entend fournir des articles de première nécessité à 300 000 déplacés internes (75 000 ménages), contribuer aux activités liées aux abris et aux articles non alimentaires et compléter les actions de protection, en particulier pour les personnes ayant des besoins spécifiques. Si l'objectif n'est pas atteint, les déplacés internes, notamment ceux qui ont tout perdu ou qui ont des besoins particuliers, seront privés des articles ménagers les plus élémentaires.			
Pourcentage de ménages dont les besoins en articles ménagers et en produits de première nécessité sont satisfaits	Réfugiés et demandeurs d'asile au Soudan du Sud	100 %	70 %
	Déplacés internes au Soudan du Sud	15 %	10 %
SÉCURITÉ FACE À LA VIOLENCE ET À L'EXPLOITATION			
Risque de violence sexuelle et sexiste réduit et qualité de la réponse améliorée			
En raison du conflit, le risque de violence sexuelle et sexiste s'est généralisé à l'intérieur et autour des zones où les réfugiés et les déplacés internes cherchent refuge. Le HCR poursuivra ses activités de prévention et de traitement de la violence sexuelle et sexiste : soutien médical et psychosocial individuel pour les victimes, refuges et zones de sécurité, signalement systématique des incidents par tous les partenaires financés.			
En cas de ressources insuffisantes, le risque de violence et de sévices sera accru, en particulier à l'encontre des femmes, des filles et des garçons. Les victimes ne recevront pas les soins nécessaires, car les services risquent de se limiter aux centres urbains.			
Mesure dans laquelle le système de gestion de la sécurité parvient à assurer la sécurité des personnes relevant de la compétence du HCR	Réfugiés et demandeurs d'asile au Soudan du Sud	90 %	55 %
Mesure dans laquelle la communauté participe à la prévention de la violence sexuelle et sexiste et à la protection des victimes	Déplacés internes au Soudan du Sud	70 %	Domaine prioritaire
AUTONOMISATION ET AUTOGESTION COMMUNAUTAIRES			
Coexistence pacifique avec les communautés locales encouragée			
Les programmes d'aide aux réfugiés et aux déplacés internes ont été étendus aux communautés d'accueil dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement. Malgré leur pauvreté, les populations locales des États de l'Unité, du Haut-Nil, du Jonglei et de l'Équatoria central ont mis des terres arables à disposition pour aménager des bases humanitaires, en plus des sites pour réfugiés et déplacés, au détriment de leurs propres besoins agricoles. Une cohabitation fragile peut entraîner des tensions et des violences provoquant des déplacements nouveaux ou secondaires et une vulnérabilité accrue pour les deux groupes.			
Mesure dans laquelle les communautés locales sont favorables à la présence permanente des personnes relevant de la compétence du HCR	Réfugiés et demandeurs d'asile au Soudan du Sud	75 %	5 %
	Déplacés internes au Soudan du Sud	80 %	70 %

| Mise en œuvre |

Coordination

Le HCR reconduira ses partenariats stratégiques et opérationnels pour offrir protection et assistance aux réfugiés, aux déplacés internes et aux personnes de retour dans leur région d'origine.

En ce qui concerne les déplacés internes, le HCR restera chef de file du module de la protection, en partageant cette responsabilité avec le Conseil norvégien pour les réfugiés, et continuera à conduire le module de la coordination et de la gestion des camps avec l'OIM et ACTED, tout en appuyant le module des abris et des articles non alimentaires placé sous l'égide de l'OIM. Par ailleurs,

l'Organisation continuera à effectuer des évaluations et des plaidoyers, à procéder à l'enregistrement des enfants séparés et non accompagnés et à assurer un suivi en matière de protection aux côtés d'autres organismes, du Gouvernement, du BCAH, des missions diplomatiques et de la MINUSS.

Dans ses interventions en faveur des réfugiés, le HCR coordonne activement ses actions avec celles de différentes organisations, tirant parti de leur expertise technique et de l'approvisionnement en fournitures d'urgence.

Partenaires

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux :

Commissaire aux affaires de réfugiés, Commission sud-soudanaise de lutte contre le sida, Direction de la nationalité

ONG :

Action Africa Help International, African Humanitarian Action, Agence d'aide à la coopération, Association of Christian Resource Organizations Serving Sudan - Royaume-Uni, Care - Soudan du Sud, Comité international de secours, Conseil danois pour les réfugiés, Conseil norvégien pour les réfugiés, Fédération luthérienne mondiale, Health Link - Soudan du Sud, Human Development Council, IBIS - Italie, International Medical Corps, Non-violent Peace force, Samaritan's Purse - États-Unis, Save the Children Fund, Vision du monde - International

Autres :

UNOPS, VNU

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux :

Ministère de l'Intérieur et de la Conservation de la faune

ONG :

Médecins sans Frontières (France, Belgique, Espagne et Pays-Bas), CAFOD, Relief International, Medair, Mentor, Oxfam

Autres :

BCAH, FAO, FNUAP, MINUSS, OIM, ONU-Habitat, ONUSIDA, PAM, PNUD, SLAM, UNICEF

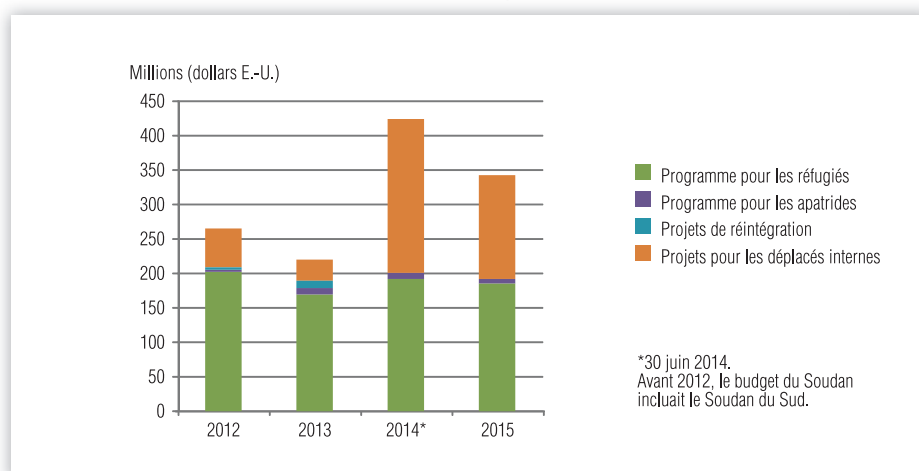
| Informations financières |

En 2013, le total des besoins financiers de l'opération du HCR au Soudan du Sud s'élevait à 220,1 millions de dollars E.-U. Initialement fixé à 230,1 millions de dollars E.-U., le budget global pour 2014 a toutefois été révisé pour répondre aux besoins supplémentaires et atteignait déjà 424,3 millions de dollars E.-U. en juin 2014.

Pour 2015, les besoins financiers de l'opération ont été estimés à 342,6 millions de dollars E. U. Ils reflètent la nécessité d'apporter de toute urgence une assistance vitale à un nombre croissant de déplacés internes, ainsi que de répondre aux besoins des réfugiés accueillis par les autorités et la population du Soudan du Sud.

Il est probable qu'un appel supplémentaire sera lancé pour faire face à la situation au Soudan du Sud dans le courant de l'année 2015.

Budget pour le Soudan du Sud | 2012–2015



Budget 2015 pour le Soudan du Sud | dollars E.-U.

Répartition budgétaire	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
Budget révisé 2014 (30 juin 2014)	192 028 753	8 771 864	223 481 738	424 282 355
Environnement de protection favorable				
Droit et politique générale	1 789 931	2 979 107	1 438 496	6 207 535
Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge	1 074 931	0	0	1 074 931
Sous-total	2 864 862	2 979 107	1 438 496	7 282 466
Processus de protection et documents adéquats				
Conditions d'accueil	1 399 966	0	0	1 399 966
Enregistrement et établissement de profils	1 649 931	0	6 238 496	7 888 427
Documents individuels	3 704 931	3 560 884	0	7 265 815
Sous-total	6 754 828	3 560 884	6 238 496	16 554 208
Sécurité face à la violence et à l'exploitation				
Protection contre la criminalité	999 966	0	0	999 966
Protection contre les conséquences du conflit armé	0	0	12 738 496	12 738 496
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	3 949 862	0	4 576 993	8 526 855
Protection des enfants	3 964 862	0	3 429 280	7 394 143
Sous-total	8 914 690	0	20 744 770	29 659 459
Besoins de base et services essentiels				
Santé	15 404 957	0	0	15 404 957
Santé procréative et services liés au VIH	6 159 931	0	0	6 159 931
Nutrition	6 214 897	0	0	6 214 897
Sécurité alimentaire	1 254 931	0	0	1 254 931
Eau	8 769 897	0	0	8 769 897
Assainissement et hygiène	9 844 862	0	0	9 844 862
Abris et infrastructure	26 823 378	0	15 954 481	42 777 858
Accès à l'énergie	2 399 897	0	0	2 399 897
Articles ménagers et articles de base	11 449 966	0	19 476 993	30 926 958
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	1 459 966	0	7 042 339	8 502 305
Éducation	18 319 862	0	0	18 319 862
Sous-total	108 102 542	0	42 473 813	150 576 355
Autonomisation et autogestion communautaires				
Mobilisation communautaire	6 745 644	0	4 032 861	10 778 505
Coexistence avec les communautés locales	5 999 931	0	31 252 013	37 251 944
Ressources naturelles et environnement commun	1 723 966	0	0	1 723 966
Autosuffisance et moyens d'existence	5 101 697	0	0	5 101 697
Sous-total	19 571 237	0	35 284 874	54 856 112
Solutions durables				
Retour volontaire	14 529 910	0	0	14 529 910
Intégration	949 966	0	0	949 966
Sous-total	15 479 876	0	0	15 479 876
Direction, coordination et partenariats				
Coordination et partenariats	0	0	7 676 993	7 676 993
Gestion et coordination des camps	6 949 931	0	11 938 496	18 888 427
Relations avec les donateurs et mobilisation des ressources	2 244 862	0	0	2 244 862
Sous-total	9 194 793	0	19 615 489	28 810 282
Appui à la logistique et aux opérations				
Logistique et chaîne d'approvisionnement	8 449 897	0	0	8 449 897
Gestion des opérations, coordination et appui	6 164 862	0	24 769 537	30 934 399
Sous-total	14 614 759	0	24 769 537	39 384 296
Budget total 2015	185 497 586	6 539 991	150 565 477	342 603 054